L'amiante

Que faire de vos déchets d'amiante ?

L'amiante est un matériau naturel fibreux qui a été utilisé, pur ou incorporé dans des produits, dans de nombreux secteurs d'activités en raison de ses nombreuses propriétés intéressantes notamment dans la construction (isolation thermique et phonique, performance mécanique..). Toutefois, l'amiante est un agent cancérogène connu pour l'homme, c'est pourquoi il est important de l'éliminer en prenant certaines précautions.

Si vous trouvez de l'amiante lors de vos travaux (plaque fibro-ciment par exemple) surtout ne cassez pas les plaques au risque de libérer les fibres d'amiante dans l'air. Contacter les entreprises suivantes qui vous proposeront des prestations pour le stockage et l'élimination de ces déchets.

- BIG BENNES
- SUEZ Environnement
- VEOLIA
- Amiante Solutions

Vous pouvez consulter le site Déchets de chantier du bâtiment : tri des déchets. : (ffbatiment.fr) pour identifier une entreprise qui traite les déchets d'amiante.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- Ademe - Travaux : Que faire des déchets d'amiante ?

RIVED
Service public pour la valorisation des déchets

1 PLACE LE CORBUSIER
94 310 ORLY

01 58 42 73 60

CONTACTEZ-NOUS